

grande. Je ne puis accepter, monsieur le président, et c'est ce qui, à mon avis, est le plus grave, ce qu'il nous disait tantôt, savoir que cette situation existe depuis 100 ans. Si, depuis 100 ans, les gens n'avaient pas obtenu justice, ils se seraient levés et, à ce moment-là, le bilinguisme...

[Traduction]

M. le président: A l'ordre. Le député de Trois-Rivières a la parole.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, je remarque que le député de Lotbinière a l'épiderme sensible aujourd'hui, puisque j'ai essayé de lui dire cela le plus aimablement possible, en le taquinant. Je lui ferai remarquer qu'il est possible qu'à la Chambre, certains députés ne soient pas bilingues, mais, contrairement à ceux dont je parle, ils ne réclament pas le bilinguisme à grands cris, en accusant de discrimination ceux qui ne le pratiquent pas. Voilà la différence.

Je continue donc mon exposé.

Monsieur le président, depuis peut-être 5, 6, 7, 8 ou 10 ans, le gouvernement a fait un effort considérable, surtout depuis trois ou quatre années, pour promouvoir le bilinguisme, et je suis d'avis que lorsqu'on en parle et qu'on exige que tous les projets de loi contiennent une disposition à l'effet qu'un certain nombre d'employés soient bilingues, on fait preuve de discrimination et de malhonnêteté, étant donné les circonstances.

Le gouvernement a établi des écoles de langues. Il accorde des primes aux employés civils bilingues et il a nommé des surintendants chargés de surveiller, dans tous les ministères, la façon dont on applique ce principe du bilinguisme.

Je répète qu'il faut du temps pour appliquer ce principe. Je suppose que le député de Lotbinière n'exigerait pas que le gouvernement congédie tous les employés non bilingues, car cela serait certainement inhumain. Le changement est plutôt appelé à s'effectuer au cours d'un certain nombre d'années.

Je pourrais en outre dire au député de Lotbinière pourquoi nous ne retrouvons peut-être pas, aux échelons supérieurs de la Fonction publique, le nombre de fonctionnaires bilingues ou francophones que nous voudrions y voir.

Il sait comme moi—parce qu'il a fait des études—que pendant 100 ans, chez nous, nos institutions d'enseignement secondaire préparaient leurs élèves à la prêtrise, au notariat et au droit, alors qu'on oubliait de former des

[M. Fortin.]

économistes, des sociologues, des ingénieurs, bref, des spécialistes, alors qu'au cours de ce même siècle les Anglo-Saxons ont, soit par l'immigration, soit par d'autres moyens, multiplié chez eux le nombre des spécialistes qui ont tout bonnement accaparé les emplois. Puis, un beau jour, on s'est rendu au fait qu'ils formaient la grande majorité.

Le moyen de corriger la situation n'est pas de les maudire et de les accuser de discrimination, mais plutôt de nous qualifier convenablement et de postuler les emplois tant convoités. Le député de Lotbinière sait que le Québec a besoin de techniciens spécialisés et que, par conséquent, il tient à les garder chez lui. Au surplus, les Anglo-Saxons, par tempérament, ne sont peut-être pas trop désireux d'émigrer. Un fait demeure, cependant, c'est que de plus en plus, chaque année, comme le député de Lotbinière le sait, il nous en arrive un certain nombre.

Il sait également que le gérant général de la Société Radio-Canada est un Canadien français. Il sait que le président d'Air Canada est francophone et que tous les autres employés sont bilingues. Il sait aussi que le commandant en chef des Forces canadiennes, ainsi que certains sous-ministres, sont francophones.

Il parle du problème au sein de la bibliothèque de l'Imprimerie nationale, mais il en existe peut-être un autre que celui du bilinguisme. Comme je ne suis pas autorisé à en dire plus long sur ce point, je laisserai au ministre le soin d'en parler en temps utile. Il n'en reste pas moins que réduire ce problème à une pure question de bilinguisme, c'est faire preuve de fanatisme, monsieur le président.

Je voudrais donc conseiller au député de Lotbinière, puisque nous reconnaissons tous deux qu'il n'y a pas suffisamment de francophones canadiens aux postes supérieurs, et que nous voulons régler le problème, de ne pas se contenter d'en parler et d'accuser les autres de discrimination, mais de faire ce que je fais dans ma circonscription. Quand il existe un poste important vacant à la Fonction publique, je l'annonce dans ma circonscription, je le fais annoncer à la radio et j'en parle dans mes conférences. J'interviens personnellement auprès des citoyens de ma circonscription ou de ma région qui semblent qualifiés et je les incite à s'inscrire au concours. J'ai eu, à plusieurs reprises, la satisfaction de constater que les gens répondent, présentent une demande et obtiennent ces emplois.

Nous verrons, au cours des prochaines années, plus de progrès que nous n'en avons connu au cours des 100 dernières années. Je